

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE PRUINES

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
11	11	10

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois avril le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : BILCOT Véronique, CARLES Christian, FERRIERES Laurent, Florent Johanna, JUPIN Laurent, LOISEL François, MARZARS Eliane, MERLET Claude, Vielle Sylvie.

Absents : LESIEUR Cécile

Monsieur Claude Merlet a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation :
17/04/2026

Date d'affichage :
17/04/2026

DELIBERATION 2026/023

OBJET DE LA DELIBERATION

**Vote des taux d'imposition des taxes
directes locales 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour
l'année 2026

Monsieur le maire propose d'augmenter le taux d'imposition de 3.73%
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année
2026 :

	Base d'impositions prévisionnelles 2026	Taux 2026 votés	Produits correspondants
Taxe foncière (bâti)	215700	38.12 %	82225
Taxe foncière (non bâti)	23900	89.12 %	21300
Taxe d'habitation	99400	9.73%	9672
		Total	113197

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

et publication ou notification du :

Le maire
Christian POUGET

